

**La Communauté de Communes Osartis-Marquion**  
**La Direction régionale des affaires culturelles du Nord-Pas de Calais**  
**Le Rectorat de l'Académie de Lille**  
**La Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale du Pas-de-Calais**

*en lien avec*

**Le Conseil général du Pas-de-Calais**  
**Le Conseil régional du Nord-Pas de Calais**

**Dans le cadre du programme de résidences-mission  
d'artistes à des fins d'éducation artistique et culturelle intitulé :**

## **Artiste rencontre territoire scolaire (A.R.T.S.)**

**un appel à candidatures est lancé en direction  
des artistes de tous les domaines d'expression**

**en vue d'une résidence-mission,  
menée en faveur des enfants et des jeunes,  
de la Communauté de Communes Osartis-Marquion  
située dans le département du Pas-de-Calais**

**Ceci dans leurs différents temps : scolaire, péri-scolaire et hors scolaire.**

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture et de se donner un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes habitant, étudiant, en apprentissage ou en formation, travaillant ou pratiquant leurs loisirs sur le territoire de la Communauté de Communes Osartis-Marquion, cette dernière avec la Direction régionale des affaires culturelles du Nord-Pas de Calais, le Rectorat de l'Académie de Lille, la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale du Pas-de-Calais et en lien avec le Conseil général du Pas-de-Calais et le Conseil régional du Nord-Pas de Calais ont souhaité s'engager, en partenariat étroit avec les différentes forces vives culturelles et associatives du territoire dans la réalisation d'une résidence-mission d'artiste relevant du programme Artiste Rencontre Territoire Scolaire (A.R.T.S.).

Ce présent appel à candidatures est précisément destiné à rechercher un(e) artiste relevant de l'un ou l'autre des différents domaines d'expression artistique, dont la recherche et la démarche, délibérément inscrites dans le champ de la création contemporaine, sont régulièrement ou ponctuellement traversées par un intérêt pour les imaginaires que suggèrent et développent la légende, le conte, le mythe et pour le renouvellement de ses formes et pratiques.

## Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?

La résidence-mission repose sur **une pleine disponibilité de l'artiste, durant 4 mois**, ainsi que sur **une diffusion à travers le territoire concerné d'une part représentative de son œuvre** déjà accomplie et disponible. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, s'envisageant dès l'amont de la période de résidence à proprement parler et se poursuivant tout au long de sa durée, voire à son issue.

Il est important de bien prendre en compte le fait que la résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident(e), il s'agit plus particulièrement de s'engager **artistiquement** dans une démarche d'expérimentation à des fins d'éducation artistique, donnant à voir et à comprendre, de manière innovante, la recherche qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexion, expérimentation, réalisation).

### Ceci se traduit, concrètement, par

1/ par **une première phase**, relativement brève, située en tout début de résidence, constituée de rencontres organisées avec des **équipes** d'enseignants et/ou des **équipes** de professionnels de la culture, autres artistes, professionnels de l'action sociale, professionnels de la santé, professionnels de la justice, professionnels des collectivités... tous invités à appréhender la recherche et la production artistique menées par l'artiste résident(e).

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées, afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent même être, déjà, prétexte à expérimentation/proposition artistique de la part de l'artiste-résident(e).

Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter à l'artiste en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre de l'artiste, leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les jeunes adultes dont elles ont la responsabilité à un moment ou à un autre de leurs différents temps.

Il s'agit là du moment important au cours duquel commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appelle (faute d'avoir trouvé une dénomination plus adéquate, chaque artiste-résident(e) étant d'ailleurs largement invité à proposer sa propre dénomination) un **geste artistique** à destination de cette jeunesse et, au-delà, à destination de toute une population.

*N.B. Tout ceci indique clairement que l'artiste-résident(e) est beaucoup plus invité(e) à travailler avec des équipes d'adultes en un souci et objectif de démultiplication que directement avec les enfants, les adolescents et jeunes.*

*Ce sont environ 25 équipes pédagogiques, éducatives ou mixtes qu'est appelé à rencontrer l'artiste résident(e), durant son séjour avec pour perspective la construction conjointe de gestes artistiques.*

*On l'aura également compris, la résidence-mission ne permet pas de répondre à des demandes individuelles de partenariat (en provenance, par exemple, d'un(e) seul(e) enseignant(e), d'un(e) seul(e) animateur(trice) ou d'un(e) seul éducateur(trice) en vue d'une action ne concernant qu'une seule classe ou qu'un seul groupe très circonscrit).*

*Les différentes équipes se manifestent de manière très simple, lançant juste en direction de l'artiste-résident(e) une invitation à venir les rencontrer, sur leur lieu d'exercice professionnel.*

2/ par **une seconde phase**, qui se déploie sur tout le reste du temps de résidence et au cours de laquelle l'artiste-résident(e) et les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif et du hors scolaire préalablement rencontrés se retrouvent afin de construire une forme d'action, certes légère et, a priori, éphémère mais délibérément artistique à mener en direction des enfants et des jeunes dont ces professionnels ont la responsabilité.

Ces **gestes artistiques** sont conçus le plus souvent possible en prenant, au minimum, l'établissement scolaire, l'association ou la structure de loisirs pour une unité de référence, plutôt que la seule classe ou le micro-groupe. Fortement imprégnés de la démarche artistique propre à l'artiste résident(e) et destinés à en favoriser la familiarisation ou la mise en proximité, les **gestes artistiques** se veulent toujours très simples.

Ils peuvent être selon les cas :

- participatifs (impliquant des enfants, des adolescents, des jeunes, des adultes) ou pas
- spectaculaires ou modestes
- jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, préparés à vue

Le champ des possibles est, de fait, quasi illimité. La consultation sur le site **P(art)AGER** des différents sites ou blogs nés de précédentes résidences-mission menées dans la région Nord-Pas de Calais en atteste :

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/>

S'ils se déploient, la plupart du temps au sein des établissements, équipements ou structures, les **gestes artistiques** peuvent s'envisager également dans l'espace public ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident(e) et aux équipes professionnelles co-réalisatrices.

*N.B. Ces formes d'intervention de nature artistique se différencient, le plus nettement possible, des « traditionnels » ateliers de pratique artistique ou des « classes à projet artistique et culturel ».*

*Ils ne doivent donc pas se confondre avec ces dispositifs qui relèvent d'autres cahiers des charges aux finalités différentes, relevant de procédures et de financements bien distincts.*

3/ Nul habitant du territoire de la Communauté de Communes Osartis-Marquion n'étant censé ignorer la présence de l'artiste-résident (e) et de sa production artistique, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à la rendre visible aux yeux de la population, en n'oubliant pas que les enfants et les jeunes sont, dans le cadre du programme A.R.T.S., les premiers concernés.

Ainsi, l'important volet de la résidence-mission concernant la diffusion, est conçu en étroite liaison avec les différents professionnels et équipements culturels du territoire d'action. Ceux-ci sont invités à mobiliser les modes et canaux traditionnels de diffusion des productions artistiques du (de la) résident (e) et de mise à disposition de ressources liées à l'artiste et à son domaine d'expression (dossier artistique, biographie, ouvrages dédiés, documents divers, etc). Ils sont également invités à innover en la matière en s'appuyant notamment sur les suggestions du (de la) résident (e).

De même, en ce qui concerne la communication générale à propos de la résidence-mission sont mobilisés les différents canaux et supports traditionnels et... non traditionnels.

## Enjeux et objectifs :

- permettre au plus grand nombre d'enfants et de jeunes, et au-delà à leurs familles, de bénéficier dans leurs temps de scolarité, d'activités, d'apprentissage, de formation, de loisirs d'un certain nombre de contacts privilégiés, d'une proximité active et dés-intimidante avec la création contemporaine et avec un(e) artiste qui s'y inscrit.
- contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges, de lecture d'œuvres, par la co-construction aussi de gestes artistiques.
- participer, de manière concrète autant que possible, à la mise en œuvre par les enseignants et les professionnels de l'éducatif, des parcours d'éducation artistique et culturelle initiés par les ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture et de la Communication. Ceci en partenariat étroit avec les acteurs artistiques et culturels, avec le monde associatif déjà en action sur le territoire.
- agir ainsi collectivement en faveur d'une éducation artistique cohérente à l'échelle intercommunale, se développant sur tous les temps.

Et, plus généralement,

- contribuer à réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture et augmenter de manière significative, le nombre d'enfants et de jeunes (et, au-delà, les familles) concernés. L'ambition étant bien celle de tendre le plus possible à la généralisation.
- contribuer au développement culturel, artistique et patrimonial du territoire qui se conjugue sur le territoire de la Communauté de Communes Osartis-Marquion.

C'est pourquoi, la résidence-mission repose sur une importante disponibilité de l'artiste-résident(e), sur sa mobilité aussi. Car il (elle) est invité(e), par ailleurs, à :

- la possibilité de voir, au plus près de son lieu de vie, d'étude ou de loisirs, le travail d'artiste-résident(e), de se l'approprier.
- sensibiliser à son processus de création et à sa démarche artistique.
- apparaître comme un catalyseur d'énergies, un développeur d'imaginaires, une personnalité forte.
- porter un regard singulier sur le monde, le questionnant et le requestionnant en permanence.
- être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative et culturelle.

## À propos de cet appel à candidatures précis Qui recherche -t-on ?

Il est donc recherché en vue d'une résidence-mission qui va s'exercer sur le territoire de la Communauté de Communes Osartis-Marquion (présenté notamment sur son site dédié : [www.cc-osartis.com](http://www.cc-osartis.com)), un(e) artiste, de l'un ou l'autre des différents domaines d'expression et dont la démarche s'inscrit délibérément dans le champ de la création contemporaine.

L'artiste est invité(e) à mettre également en avant, le cas échéant, la prise en compte, dans son travail, telle que définie plus haut dans le présent appel à candidature.

L'artiste candidat(e), étant français(e) ou étranger(e), a déjà, à son actif, une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il ou elle doit également être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative et culturelle.

L'artiste retenu(e) est appelé(e) à résider effectivement sur le territoire. Il ou elle doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

## **Période et durée de la résidence**

La période de résidence, à proprement parler, est prévue du **1er février au 31 mai 2015**. Il s'agit donc d'une résidence de quatre mois pleins consécutifs, à raison de 5 à 6 jours par semaine.

## **Conditions financières et matérielles**

L'artiste-résident(e) retenu(e) bénéficie d'une allocation de 24 000€ (coût total employeur, c'est-à-dire toutes taxes, charges et cotisations comprises) pour les 4 mois.

Étant ici précisé que le souhait des partenaires est de se rapprocher le plus possible d'une rémunération nette de 3 000 € par mois.

Ceci recouvre le temps de présence exclusive de l'artiste avec ses interventions diverses auprès des différents publics, ses co-élaborations et restitutions de gestes artistiques, la diffusion de ses œuvres dans laquelle il (elle) est impliqué(e) physiquement, la diffusion de ses œuvres « autonomes ».

La Communauté de Communes prend en charge, par ailleurs, les frais relatifs à l'hébergement du (de la) résident(e). Concrètement, un logement est mis à sa disposition sur le territoire.

La Communauté de Communes Osartis-Marquion prend également en charge un voyage aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif sncf 2ème classe, en France métropolitaine). En revanche, les autres voyages du domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à sa charge.

La Direction régionale des affaires culturelles prend en charge le coût relatif à la tenue d'une *27e heure artistique* (\*) qui se déroule, si souhaitée par les autorités locales de l'Éducation Nationale, en amont de la résidence.

(\*) Pour information, ce que l'on appelle, en région Nord-Pas de Calais / Académie de Lille, la *27e heure artistique* prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et permet à un ensemble très conséquent d'enseignants de faire connaissance, de manière approfondie, avec un créateur et son travail. Cela revêt souvent la forme d'une conférence très illustrée et laisse une part importante à l'échange. Une telle rencontre facilite énormément les rencontres avec des équipes d'enseignants en vue de co-constructions de *gestes artistiques*.

## Les partenaires locaux :

Le territoire de mission, la Communauté de Communes Osartis-Marquion, compte une population d'environ 44 000 habitants. Il regroupe 50 communes (Arleux en Gohelle, Baralle, Bellonne, Biache Saint Vaast, Boiry notre Dame, Bournon, Brebières, Buissy, Cagnicourt, Corbehem, Dury, Écourt Saint Quentin, Épinoy, Étaing, Éterpigny, Fresnes les Montauban, Fresnoy en Gohelle, Gouy sous Bellonne, Graincourt les Havrincourt, Hamblain les Prés, Haucourt, Hendecourt les Cagnicourt, Inchy en Artois, Izel les Equerchin, Lagnicourt-Marcel, Marquion, Neuvireul, Noyelles sous Bellonne, Oisy le Verger, Oppy, Palluel, Pelves, Plouvain, Pronville, Quéant, Quiéry La Motte, Récourt, Rémy, Riencourt les Cagnicourt, Roeux, Rumaucourt, Saily en Ostrevent, Sains Lès Marquion, Sauchy Cauchy, Sauchy Lestrée, Saudemont, Tortequesne, Villers lez Cagnicourt, Vis en Artois, Vitry en Artois).

Ce territoire est traversé par deux circonscriptions scolaires : «Arras II» et «Arras III»,

Cela représente pour l'enseignement public :

- une quarantaine d'écoles élémentaires et primaires (dont un établissement privé)
- 3 collèges (à Biache Saint Vaast, Marquion et Vitry en Artois)
- 1 antenne de lycée professionnel (Brebières)

Ces différents établissements constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de construction conjointe de gestes artistiques.

Enfin, il existe, sur le territoire intercommunal, un nombre non négligeable d'associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, de structures de loisirs ou d'instances qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats(es) :

Citons sans être toutefois exhaustif :

- l'Institut médico-éducatif les Marmousets de Brebières (jeunes de 6 à 14 ans)
- l'Institut médico-éducatif La Vie Active de Brebières (jeunes handicapés de 14 à 20 ans)
- l'Association multi-loisirs, intercommunale
- le Relais d'assistantes maternelles Osartis-Marquion (enfants de 0 à 6 ans)
- l'Ecole rurale intercommunale de Musique Osartis-Marquion
- les classes de théâtre d'Osartis-Marquion (jeunes de 7 à 15 ans)
- l'ensemble des bibliothèques du territoire : à Biache Saint-Vaast, Boiry Notre-Dame, Brebières, Corbehem, Hamblain- les-Près, Écourt Saint Quentin, Épinoy, Graincourt Les Havrincourt, Izel-les-Equerchin, Marquion, Oisy Le Verger, Quéant, Roeux, Rumaucourt, Tortequesne, Vis-en-Artois et Vitry-en-Artois
- l'ensemble des garderies et des centres de loisirs communaux
- l'ensemble des associations communales engagées dans le secteur de la jeunesse

## Accompagnement

C'est la Communauté de Communes Osartis-Marquion (et plus précisément son service culturel), qui a accepté d'être, en lien étroit avec les partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action.

À ce titre, elle

- accompagne l'artiste-résident(e) afin de le (la) guider dans sa découverte du territoire,
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, à la diffusion maximale de son œuvre, tout au long de la résidence, si possible en amont, voire à son issue,

- organise cette résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action,
- facilite avec le concours des inspecteurs de l'Éducation Nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques (1<sup>ère</sup> phase de la résidence-mission),
- facilite avec le concours des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs (1<sup>ère</sup> phase de la résidence-mission),
- aide à la réalisation des **gestes artistiques** (2<sup>ème</sup> phase de la résidence-mission),
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants (relation aux médias, ...),
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget...),

## Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la Communauté de Communes, opératrice de la résidence et l'artiste accueilli(e) est signé avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des œuvres /travaux artistiques de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées.

## Procédure à suivre pour la candidature

Quelques rappels ou précisions :

Peut donc faire acte de candidature tout(e) artiste professionnel(le), français(e) ou étranger(e).  
Le (la) candidat(e) doit déjà avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il ou elle doit maîtriser l'usage oral de la langue française. Il ou elle doit être détenteur(trice) du permis de conduire et d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir sont :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du cahier des charges et donc de l'esprit et des attendus de la résidence-mission (\*).
- un curriculum vitae.

- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste-candidat(e) et ses productions/œuvres.
- les éventuelles pistes que propose le (la) candidat(e) en vue de la réalisation de gestes artistiques(\*).
- une liste des œuvres / travaux disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.

*(\*) N.B. Il n'y a pas de projet à produire, ce présent appel à candidatures faisant déjà état d'un projet précis aux phases bien définies. La lettre de motivation peut, par contre, évoquer certaines des pistes que l'artiste-candidat(e) envisage de proposer aux équipes de professionnels rencontrées en vue de la co-réalisation de **gestes artistiques**.*

L'ensemble du dossier (de préférence sous format pdf) est à adresser au plus tard **le 31 août 2014** par envoi électronique avec comme sujet : **ARTS OSARTIS-MARQUION** suivi du nom de l'artiste candidat(e)

à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Osartis-Marquion : **pblanchard@cc-osartis.com**

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'un dvd ou d'un cd pour les œuvres ou des documents audiovisuels, il ou elle le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Perrine Blanchard  
Service culture  
Communauté de Communes Osartis-Marquion  
Rue Jean Monnet  
62 490 Vitry en Artois

L'artiste précise également s'il ou elle souhaite que ces supports et documents lui soient retournés.

Le comité de pilotage sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu(e) **vers la fin octobre 2014**.



## ***Pour plus d'informations***

Perrine Blanchard

Service culturel

Communauté de Communes Osartis-Marquion

Téléphone : 03 21 600 604

pblanchard@cc-osartis.com

---

Lien de téléchargement du présent appel à candidature :

[http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/appel\\_a\\_candidatures\\_ARTS\\_Osartis\\_Marquion\\_2014-2015.pdf](http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/appel_a_candidatures_ARTS_Osartis_Marquion_2014-2015.pdf)

«essai de définition d'un geste artistique» (articles) :

[http://www.cndp.fr/crdp-lille/souslepreau/IMG/pdf/Le\\_geste\\_artistique.pdf](http://www.cndp.fr/crdp-lille/souslepreau/IMG/pdf/Le_geste_artistique.pdf)